



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE PROGRAMME D'ACTION À GAIN RAPIDE

Le programme d'ACTION À GAIN RAPIDE a pour objectif de répondre à l'urgence actuelle sur la crise de l'énergie, par des financements directs. Ce programme est particulièrement adapté si aucuns travaux importants de réhabilitation ne sont prévus dans les 3 ou 4 ans sur le bâtiment.

La demande est obligatoirement faite en amont des travaux.

Une demande est à formuler par site.

La demande complète comprend le formulaire suivant dûment complété et le/les devis non engagés des artisans

Informations sur le demandeur

Nom de la collectivité :

Nom du demandeur :

Téléphone : E-mail :

Adresse postale complète du demandeur :

N° de voie : Libellé de voie :

Code postal : Ville :

Informations sur le projet

Nom de la personne en charge du dossier :

Téléphone : E-mail :

Bâtiment sur lequel les travaux sont envisagés :

Activité : Tertiaire Autre (Précisez : logement, etc)

Surface de plancher totale (m²) :

Surface activités tertiaires (m²) :

Le bâtiment est-il soumis au décret tertiaire ?* Oui Non

Adresse postale complète du bâtiment :

N° de voie : Libellé de voie :

Code postal : Ville :

Numéro de parcelle :

Date prévisionnelle de début des travaux :

Ce bâtiment a-t-il fait l'objet d'un audit énergétique ? Oui Non

Si oui : Audit SIEDS Audit tiers (nom de l'organisme :)
fournir en annexe le document

*Pour plus d'informations : <https://www.sieds.fr/transition-energetique-et-developpement-durable/renovation-energetique-pour-batiments-publics/accompagnement-operat/>

DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX PROJETÉS

Intitulé	Nature des travaux <i>(Cochez les travaux à réaliser sur le bâtiment)</i>	Observations / N°Devis
Maîtriser mon chauffage	<input type="checkbox"/> Remplacement des robinets thermostatiques (opération CEE) <input type="checkbox"/> Isolation des combles (opération CEE) <input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas (opération CEE) <input type="checkbox"/> Calorifuge des réseaux <i>(points singuliers)</i> <input type="checkbox"/> Calorifuge des réseaux <i>(tuyauteries hors volume chauffé)</i> <input type="checkbox"/> Mise en place d'un thermostat de programmation sur le système de chauffage (existant)	
Économiser l'eau	<input type="checkbox"/> Mise en place de système hydro-économe (opération CEE) <i>Pommes de douche / régulateurs de jet / mousseurs</i>	
Économiser l'électricité	<input type="checkbox"/> Passage des luminaires en LED <input type="checkbox"/> Éclairage sur détection de présence <input type="checkbox"/> Installation de prises programmables	
Économiser l'électricité / Maîtriser mon chauffage	<input type="checkbox"/> Mise en place d'une horloge sur les VMC (Ventilations mécaniques contrôlées) pour l'arrêt le soir et les week-ends	
Bien exploiter mes bâtiments	<input type="checkbox"/> Mise à jour des plans de surface + Plan d'évacuation <i>Sbrut / SHON / Zones de chauffage</i> <input type="checkbox"/> Mise à jour du schéma de principe chaufferie / CVC <i>Chauffage / Climatisation / Ventilation</i> <input type="checkbox"/> Désembouage / Rinçage des installations de chauffage <input type="checkbox"/> Nettoyage VMC / remplacement des filtres <input type="checkbox"/> Installation de sous-compteurs d'énergie <i>Compteur communicant MBUS</i> <input type="checkbox"/> Mise en place de protections solaires <i>(brise-soleil)</i>	

Conditions d'obtention de l'aide :

1/ L'opération répond aux spécifications techniques du SIEDS

<https://www.sieds.fr/financement-travaux-collectivite/renovation-energetique-batiments-publics/programme-actions-gain-rapide/>

2/ Le devis devra comporter à minima la marque et la référence des produits proposés

3/ Le devis non engagé est validé par le SIEDS à travers un courrier de notification avant le démarrage des travaux

4/ Le demandeur devra obligatoirement rétrocéder les CEE au SIEDS et mentionner son acceptation au SIEDS dans le cadre de sa demande initiale.

5/ Après acceptation par le SIEDS notifiée au bénéficiaire, ce dernier devra mentionner la participation financière du SIEDS dans ses opérations de communication, apposer la formule « opération réalisée avec le concours financier du SIEDS » accompagnée du logotype du SIEDS.

6/ La collectivité s'engage à répondre favorablement à toute demande de contrôle de l'exécution des travaux par un organisme certifié dans le cadre du dispositif des CEE et de la démarche qualité du SIEDS.

**Le versement de l'aide est fait sur présentation de la facture acquittée après les travaux*

Pour les opérations éligibles aux CEE, ma collectivité s'engage à fournir exclusivement au SIEDS l'ensemble des documents permettant de valoriser ces opérations au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE)

Votre économe de flux :

Julien BLANCK Tel : 05 49 32 32 69

Fabien LEVÉQUE Tel : 05 49 32 32 71

Aide financière :

- 70% du montant des devis plafonné à 5000€/an/membre SIEDS (commune et EPCI)
- Actions standardisées éligibles aux préconisations du SIEDS

Date :

Lieu :

Signature et cachet :

Le Maire / Président

Formulaire à retourner à l'adresse suivante :

SIEDS (Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres)

14, rue Notre Dame – CS 98803 – 79 028 Niort Cedex

E-mail : renovation@sieds.fr